



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du 05 février 2018**

**OBJET :
REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT PROGRAMME TRIENNAL 2012-2014
Financement des travaux de voirie rue de Thiverval**

L'an deux mille dix-huit, le cinq février, Les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 31 janvier 2018, se sont réunis à vingt heures trente minutes en la Mairie sous la présidence de Monsieur Damien GUIBOUT, Maire,

Etaient présents :

CUENOT Eric, GUIBOUT Damien, PERRAULT Maurice, BERCHICHE Florence, PIERRÈS Valérie, FONTAINE Laure, PETIT Evelyne, CORBEL Thierry

Etaient absents :

de VILLÈLE Gontran, RAMBAUD Bérénice, SIMONNEAUX Marc (donne son pouvoir à Valérie Pierres)

Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire de séance : CUENOT Eric

EN EXERCICE : 11

PRÉSENTS : 8

VOTANTS : 9

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2016.04.06 du Conseil municipal de Davron en date du 13 avril 2016 autorisant la mise en place d'un emprunt pour Programme triennal 2012-2014, pour les travaux de réfection de voirie rue de Thiverval,

CONSIDÉRANT l'objet de cet emprunt, à savoir financer les travaux de réfection de voirie rue de Thiverval, et dans l'attente de la perception de la subvention et de la quote-part à la charge des administrés,

CONSIDÉRANT les caractéristiques de cet emprunt permettant son remboursement partiel ou total avant son échéance sans pénalité,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des remboursements partiels ou au remboursement total avant son échéance de l'emprunt mis en place dans le cadre de l'opération du Programme triennal 2012-2014, pour les travaux de réfection de voirie rue de Thiverval,


Le Maire,


Damien GUIBOUT

Copie transmise au :

- Représentant de l'État,
- Trésorier Comptable de la Collectivité.